

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS SEANCE DU 2 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi deux mai deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient présents: M. GLÉMOT Étienne, M. GUILLEMIN Richard, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme HAMARD Marie-Claude, M. GEORGET David, M. GUEUDET Arnaud, Mme NOIROT Muriel, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, Mme MADIOT Séverine, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme CHARRAUD Isabelle a donné procuration à M. GLÉMOT Étienne;

M. LOREAU Samuel a donné procuration à Mme STEINIRGER Émeline

M. PERRAULT Sylvain a donné procuration à M. GUEUDET Arnaud ;

M. PISCIONE Patrick a donné procuration à M. PARIS Jean-Paul;

Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard;

Mme GROSBOIS Mélanie excusée :

Mme HUBERT Céline excusée.

M. MAURIER Jérôme excusé.

Secrétaire de séance : Mme Muriel NOIROT

Nombre de conseillers en exercice..........29

Nombre de conseillers présents.............21

Nombre de suffrages exprimés...................................20 puis 21 à partir de la délibération n°2.

Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

2023-05-04/ Convention groupement de commandes : Maintenance des ascenseurs et systèmes de fermeture automatique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu le Code de la Commande Publique ;

CONSIDÉRANT que dans l'objectif commun de recherche d'efficience et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou et les communes adhérentes au schéma de mutualisation en vue de procéder à des achats mutualisés ;

CONSIDERANT, en ce qui concerne la maintenance des ascenseurs et des systèmes de fermeture automatique, qu'une première procédure avait été lancée en 2021 et qu'elle se termine en août 2023 ; que dès lors, il convient de renouveler l'accord-cadre et, qu'à cet effet, pale de reception prefecture et la CCVHA doivent relancer un groupement de commandes ;

Ouï le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes tel que joint à la présente délibération ;
- De décider l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre de la procédure de maintenance des ascenseurs et des systèmes de fermeture automatique ;
- D'autoriser la signature de ladite convention pour une durée de quatre ans (1 an renouvelable 3 fois) ainsi que de ses éventuels avenants ;
- D'autoriser le Président de la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou à signer, pour le compte de la commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la consultation faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée.
- D'autoriser la relance d'une procédure en cas d'infructuosité;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document visant à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre Le Lion d'Angers, le 2 Mai 2023

Le Maire, Etienne GLEMOT

La Secrétaire de séance, Muriel NOIROT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr